

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|---|
| N°2018/AVR/034 | OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2017 |
| Date du conseil municipal 09/04/2018 | |
| Date de la convocation 30/03/2018 | |
| Date de l'affichage 10/04/2018 | |

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRES
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIER
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180412-2018-AVR-034-AI
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n°2017/AVR/043 en date du 10 avril 2017 par laquelle le Conseil municipal a adopté le budget principal pour l'exercice 2017 de la commune,

VU la délibération n°2018/AVR/033 de ce jour par laquelle le Conseil municipal approuvé le compte de gestion du receveur municipal pour le budget principal de la commune pour l'année 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées et hors la présence du maire (26),

ARTICLE 1 :

PREND acte des résultats de l'exercice 2017 qui ressortent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement de l'exercice (A) : 14 613 478,61 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (B) : 13 752 999,74 €
Résultat antérieur (C) : +1 462 741,62 €
Résultat 2017 (D=A-B+C) : + 2 323 220,49 €

Section d'investissement :

Recettes d'Investissement de l'exercice (A) : 1 116 616,42 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice (B) : 1 427 763,85 €
Résultat antérieur (C) : -549 139,74 €
Résultat 2017 (E=A-B+C) : - 860 287,17 €

Restes à réaliser 2017

En recettes (A) : 345 927,40 €
En dépenses (B) : 470 699,43 €
Solde des restes à réaliser (F=A-B) : -124 772,03 €

ARTICLE 2 :

DECIDE d'approuver le compte administratif 2017 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180412-2018-AVR-034-AI
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018